

FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL**OBJECTIFS**

Acquérir des connaissances afin de prévenir les accidents, d'en éviter les conséquences graves, de diminuer le taux d'accidents
Savoir réagir et faire face aux différents types d'accidents.

PUBLIC

Tout salarié de l'entreprise.
Accès à nos centres adapté aux personnes présentant des situations de handicaps

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

Il est préconisé de maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription

PROFIL ET COMPÉTENCE DU FORMATEUR

Formateur en prévention des risques professionnels avec expérience professionnelle dans le domaine enseigné

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Retours d'expériences du formateur.

Tour de table, échange des expériences vécues par les participants, les acquis sont évalués.

Apports théoriques - Cas concrets.

Le stage est évalué par les participants.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants, mannequins, matériel pour les cas concrets, etc...

SUIVI

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de l'évaluation certificative des stagiaires un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré.

DURÉE

2 jours – 14 heures

PROGRAMME**1 – SITUER LE SST DANS LE SAUVETAGE-SECOURISTE DU TRAVAIL**

1. Présentation du formateur et des participants.
2. Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.
3. Intérêt de la prévention des risques professionnels.
4. Qu'est-ce qu'un sauveteur-secouriste du travail.
5. Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans et en dehors de son entreprise
5. Présentation du programme.

2 - RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTÉGER

1. L'alerte aux populations
2. Identifier les sources de risques réelles ou supposées dans la situation concernée.
3. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés.
4. Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) risque(s) identifié(s).
5. Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
6. Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
7. Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du risque identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce risque.
8. En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) risque(s) identifié(s) reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans risque pour lui-même dégager la victime.

3 – LES NOTIONS DE BASES EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE.

1. Notions de bases en matière de prévention
2. Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention.
3. Les actions de prévention ou de protection permettant la suppression de la situation dangereuse.
4. Identifier qui informer en fonction de l'organisation de l'entreprise.
5. Définir les différents éléments relatifs à la situation dangereuse, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte.

TARIF ET DÉLAI D'ACCÈS

Demandez-nous notre grille tarifaire

Nos dates de formations sont disponibles sur notre catalogue de formation en ligne.

Pour la mise en œuvre contacter : info@prematech-formation.fr, nous vous répondrons sous un mois à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

Pour la prise en compte du public en situation de handicap (PSH), n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

4 - EXAMINER LA VICTIME

1. Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
2. Être capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser.

5 – FAIRE ALERTER OU ALERTER

1. Les numéros d'urgence
2. Les éléments d'un message d'alerte

6 – SECOURIR

Face à une situation d'accident, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable :

1. D'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
2. De déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
3. Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
4. Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

- a) La victime saigne abondamment : Compression manuelle directe, mettre en place un garrot
- b) La victime s'étouffe : tapes dans le dos, méthode d'Heimlich
- c) La victime ne répond pas, ne respire pas: Massage cardiaque externe, ventilation artificielle et pose d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe)
- d) La victime ne répond pas, elle respire : Position latérale de sécurité, dégagement des voies respiratoires.
- e) La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présentes des signes anormaux
- f) La victime présente des brûlures : Arrosage des brûlures.
- g) La victime parle, mais ne peut effectuer certains mouvements : Immobilisation - Risque de fracture - Risque axe vertébral.
- h) La victime présente des plaies : Protection - Plaies aux membres - Plaies abdominale et thoracique - Corps étranger.

7 - ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes. Mises en situation d'accidents à l'aide de cas concrets. Evaluation lors d'épreuves certificatives.